

ÉCOLE JEAN-DE LA FONTAINE

192, rue de l'Église
Terrebonne (Québec) J6V 1B4
☎ (450) 492-3736



FORMULAIRE ABSENCE-VOYAGE

Nous tenons à vous informer que l'école n'endosse pas les absences pour voyage. Selon la *Loi sur l'instruction publique*, l'article 17 stipule que l'année scolaire compte 180 jours de classe et que le parent doit prendre les mesures nécessaires afin que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

SECTION À COMPLÉTER

Nom de l'élève _____

Groupe-repère _____

Je soussigné(e) _____

père mère tuteur de l'élève

vous informe que mon enfant s'absentera de l'école pour une période de _____ jours,

du _____ au _____ pour la raison suivante :

IMPORTANT

- Le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir du travail scolaire (travaux à compléter, examens, etc.) couvrant la période d'absence de l'enfant.
- Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant son absence. De plus, l'école n'est pas tenue de fournir de service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées, attribuables à son absence.
- Les évaluations manquées ne seront pas reprises et les notes seront attribuées en fonction des évaluations et travaux déjà en mains.
- En ce qui concerne une absence pendant les épreuves de fin d'année en mai et juin (épreuves MEES et CSSDA), l'élève absent lors de la journée de l'examen se verra attribué le résultat de 0%.
- En conséquence, les parents assument l'entière responsabilité de la décision de retirer temporairement leur enfant de l'école et pallient aux notions manquées.

Signature du parent

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le _____

Copie à la direction